



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue à huis clos le 13 juillet 2020, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une allée de circulation d'une aire de stationnement à 5,83 mètres ainsi qu'une profondeur de 5,0 mètres pour l'ensemble des cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 6,1 mètres et 5,5 mètres. (DM 2020-0011)	198, rue Scott
<ul style="list-style-type: none">Permettre une réduction de la largeur d'une allée de circulation menant à une aire de stationnement à 7,5 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 9,0 mètres. (DM 2020-0041)	451, chemin de la Grande-Côte
<ul style="list-style-type: none">Permettre une hauteur des pièces de 2,4 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 2,7 mètres. (DM 2020-0046)	328, chemin de la Grande-Côte
<ul style="list-style-type: none">Permettre la réduction de la bande d'isolement à 1,5 mètre sur la portion arrière du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 3,0 mètres. (DM 2020-0048)	795, boulevard Arthur-Sauvé

Ces demandes seront soumises à une consultation écrite qui aura lieu le **jeudi 2 juillet 2020**, de **8 h 30 à 16 h 30**. À cette date et durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel** à greffe@saint-eustache.ca ou **par lettre écrite reçue** à nos bureaux au plus tard le **jeudi 2 juillet 2020 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 9^e jour de juin 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau